

Etat des risques

En application des articles L 125-5, L 125-6, L125-7 et L 556-2 du Code de l'Environnement et de l'article L 121-22-5 du Code de l'Urbanisme et du Titre III du livre 1er du Code Forestier



| | |
|---------------------------------|----------------------|
| Réalisé en commande* par | Media Immo |
| Pour le compte de | OFFICE NOTARIAL LLPC |
| Numéro de dossier | cdd |
| Date de réalisation | 25/06/2025 |

| | |
|-----------------------------|---|
| Localisation du bien | 7-9-11 rue du commandant rené muchotte 59400 CAMBRAI |
| Section cadastrale | AN 425, AN 424 |
| Altitude | 44.98m |
| Données GPS | Latitude 50.184783 - Longitude 3.236574 |

| | |
|-----------------------------------|------------------------------|
| Désignation du vendeur | concept design developpement |
| Désignation de l'acquéreur | |

* Document réalisé sur commande par **Media Immo** qui en assume la pleine responsabilité. Ceci, sous couvert que les informations transmises par **OFFICE NOTARIAL LLPC** soient exactes.

| EXPOSITION DE L'IMMEUBLE AU REGARD D'UN OU PLUSIEURS PLANS DE PRÉVENTION DE RISQUES | | | | |
|---|---|---------------------------|---------------|---|
| Zonage réglementaire sur la sismicité : Zone 3 - Modérée | | | EXPOSÉ | - |
| Commune à potentiel radon de niveau 3 | | | NON EXPOSÉ | - |
| Immeuble situé dans un Secteur d'Information sur les sols | | | NON EXPOSÉ | - |
| Immeuble situé dans l'Obligation Légale de Débroussaillage | | | NON EXPOSÉ | - |
| PPRn | Mouvement de terrain Affaissements et effondrements | Prescrit le 12/07/2023 | EXPOSÉ | - |
| INFORMATIONS PORTÉES À CONNAISSANCE | | | | |
| - | Inondation par ruissellement et coulée de boue | Informatif ⁽¹⁾ | NON EXPOSÉ | - |
| - | Mouvement de terrain | Informatif ⁽¹⁾ | NON EXPOSÉ | - |
| - | Mouvement de terrain Affaissements et effondrements | Informatif ⁽¹⁾ | EXPOSÉ | - |
| - | Mouvement de terrain Argile (Loi ELAN) | Informatif ⁽¹⁾ | EXPOSÉ | - |

⁽¹⁾ À ce jour, ce risque n'est donné qu'à titre **INFORMATIF** et n'est pas retranscrit dans l'Imprimé Officiel.

SOMMAIRE

Synthèse de votre Etat des Risques
Imprimé Officiel (feuille rose/violette)
Arrêtés de Catastrophes Naturelles / Déclaration de sinistres indemnisés
Extrait Cadastral
Zonage réglementaire sur la Sismicité
Cartographies des risques auxquelles l'immeuble est exposé
Annexes : Cartographies des risques auxquelles l'immeuble n'est pas exposé
Annexes : Arrêtés

Etat des risques

En application des articles L 125-5, L 125-6, L125-7 et L 556-2 du Code de l'Environnement, de l'article L 121-22-5 du Code de l'Urbanisme et du Titre III du livre 1er du Code Forestier

Attention ! S'ils n'impliquent pas d'obligation ou d'interdiction réglementaire particulière, les aléas connus ou prévisibles qui peuvent être signalés dans les divers documents d'information préventive et concerner le bien immobilier, ne sont pas mentionnés par cet état.

Cet état est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral

n° du mis à jour le

Adresse de l'immeuble

7-9-11 rue du commandant rené muchotte
59400 CAMBRAI

Cadastre

AN 425, AN 424

Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention de risques naturels (PPRN)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR **NATURELS**
 prescrit anticipé approuvé date 12/07/2023 ¹ oui non

¹ si oui, les risques naturels pris en compte sont liés à :

autres

inondation crue torrentielle mouvements de terrain avalanches sécheresse / argile
 cyclone remontée de nappe feux de forêt séisme volcan

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRN

² oui non

² si oui, les travaux prescrits ont été réalisés

oui non

Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention de risques miniers (PPRM)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR **MINIERS**
 prescrit anticipé approuvé date ³ oui non

³ si oui, les risques miniers pris en compte sont liés à :

mouvements de terrain autres

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRM

⁴ oui non

⁴ si oui, les travaux prescrits ont été réalisés

oui non

Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention de risques technologiques (PPRT)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR **TECHNOLOGIQUES**
 prescrit approuvé date ⁵ oui non

⁵ si oui, les risques technologiques pris en considération dans l'arrêté de prescription sont liés à :

effet toxique effet thermique effet de surpression projection risque industriel

> L'immeuble est situé dans un secteur d'expropriation ou de délaissement

oui non

> L'immeuble est situé en zone de prescription

⁶ oui non

⁶ Si la transaction concerne un logement, les travaux prescrits ont été réalisés

oui non

⁶ Si la transaction ne concerne pas un logement, l'information sur le type de risques auxquels l'immeuble est exposé ainsi que leur gravité, probabilité et cinétique, est jointe à l'acte de vente

oui non

Situation de l'immeuble au regard du zonage sismique réglementaire

> L'immeuble est situé dans une commune de sismicité classée en

zone 1 très faible zone 2 faible zone 3 modérée zone 4 moyenne zone 5 forte

Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire à potentiel radon

> L'immeuble se situe dans une commune à potentiel radon classée en niveau 3

oui non

Information relative à la pollution de sols

> Le terrain se situe en secteurs d'information sur les sols (SIS)

NC* oui non

* Non Communiqué (en cours d'élaboration par le représentant de l'Etat dans le département)

Information relative aux obligations légales de débroussaillage (OLD)

> Le terrain est situé à l'intérieur du zonage informatif des obligations légales de débroussaillage oui non

Situation de l'immeuble au regard du recul du trait de côte (RTC)

> L'immeuble est situé sur une commune exposée au recul du trait de côte et listée par décret n°2024-531 du 10 juin 2024 oui non

> L'immeuble est situé dans une zone exposée au recul du trait de côte identifiée par un document d'urbanisme. NC* oui non

* Non Communiqué (en cours d'élaboration par le représentant de la commune)

Si oui, l'horizon temporel d'exposition au recul du trait de côte est :

> d'ici à trente ans

> compris entre trente et cent ans

> L'immeuble est-il concerné par des prescriptions applicables à cette zone ? oui non

> L'immeuble est-il concerné par une obligation de démolition et de remise en état à réaliser ? oui non

Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance à la suite d'une catastrophe N/M/T**

** catastrophe naturelle, minière ou technologique

> L'immeuble a-t-il donné lieu au versement d'une indemnité à la suite d'une catastrophe N/M/T oui non

Documents à fournir obligatoirement

Carte Sismicité, Zonage Réglementaire, Règlement concernant le bien, Fiche d'information sur le risque Sismique, Liste des arrêtés portant connaissance de l'état de Catastrophes Naturelles.

Vendeur - Acquéreur

| | | | |
|------------------|------------------------------|------------------------|------------|
| Vendeur | concept design developpement | | |
| Acquéreur | | | |
| Date | 25/06/2025 | Fin de validité | 25/12/2025 |

Cet état, à remplir par le vendeur ou le bailleur, est destiné à être en **annexe** d'un contrat de vente ou de location d'un bien immobilier et à être remis, dès la première visite, au potentiel acquéreur par le vendeur. Il doit dater de moins de 6 mois et être actualisé, si nécessaire, lors de l'établissement de la promesse de vente, du contrat préliminaire ou de l'acte authentique.

L'édition et la diffusion de ce document implique l'acceptation des Conditions Générales de Vente, disponibles sur le site <https://www.nota-risques-urba.fr/>
© 2025 Media Immo. Siège social : 124 rue Louis Baudoin 91100 CORBEL ESSONNES - RCS EVRY 750 675 613 - RCP GENERALI N°AP 559 256

Arrêtés de Catastrophes Naturelles / Déclaration de sinistres indemnisés

en application du chapitre IV de l'article L125-5 du Code de l'environnement

Préfecture : Nord

Adresse de l'immeuble : 7-9-11 rue du commandant rené muchotte 59400 CAMBRAI

En date du : 25/06/2025

Sinistres indemnisés dans le cadre d'une reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

| Type de catastrophe | Date de début | Date de Fin | Publication | JO | Indemnisé |
|--|---------------|-------------|-------------|------------|--------------------------|
| Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse | 01/06/1989 | 31/12/1989 | 04/12/1990 | 15/12/1990 | <input type="checkbox"/> |
| Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse | 01/01/1990 | 30/09/1993 | 12/01/1995 | 31/01/1995 | <input type="checkbox"/> |
| Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols | 01/10/1993 | 31/12/1997 | 19/11/1998 | 11/12/1998 | <input type="checkbox"/> |
| Inondations et coulées de boue | 10/07/1995 | 12/07/1995 | 28/09/1995 | 15/10/1995 | <input type="checkbox"/> |
| Effondrements / éboulements | 30/11/1998 | 30/11/1998 | 16/04/1999 | 02/05/1999 | <input type="checkbox"/> |
| Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain | 25/12/1999 | 29/12/1999 | 29/12/1999 | 30/12/1999 | <input type="checkbox"/> |
| Inondations par remontées de nappe phréatique | 01/04/2001 | 22/06/2001 | 26/04/2002 | 05/05/2002 | <input type="checkbox"/> |
| Mouvements de terrain | 09/04/2001 | 09/04/2001 | 03/12/2001 | 19/12/2001 | <input type="checkbox"/> |
| Inondations et coulées de boue | 03/08/2008 | 03/08/2008 | 05/12/2008 | 10/12/2008 | <input type="checkbox"/> |
| | | | | | <input type="checkbox"/> |

Cochez les cases **Indemnisé** si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à chacun des événements.

Etabli le :

Signature / Cachet en cas de prestataire ou mandataire

Vendeur : concept design developpement

Acquéreur :

Pour en savoir plus, chacun peut consulter en préfecture ou en mairie, le dossier départemental sur les risques majeurs, le document d'information communal sur les risques majeurs.

Définition juridique d'une catastrophe naturelle :

Phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables.

Cette définition est différente de celle de l'article 1er de la loi n°82-600 du 13 juillet 1982 relative à l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles, qui indique: "sont considérés comme effets des catastrophes naturelles [...] les dommages matériels directs ayant eu pour cause déterminante l'intensité anormale d'un agent naturel, lorsque les mesures habituelles à prendre pour prévenir ces dommages n'ont pu empêcher leur survenance ou n'ont pu être prises". La catastrophe est ainsi indépendante du niveau des dommages causés. La notion "d'intensité anormale" et le caractère "naturel" d'un phénomène relèvent d'une décision interministérielle qui déclare "l'état de catastrophe naturelle".

Source : Guide Général PPR

Extrait Cadastral

Département : Nord

Commune : CAMBRAI

Parcelles : AN 425, AN 424

Bases de données : IGN, Cadastre.gouv.fr, Etalab

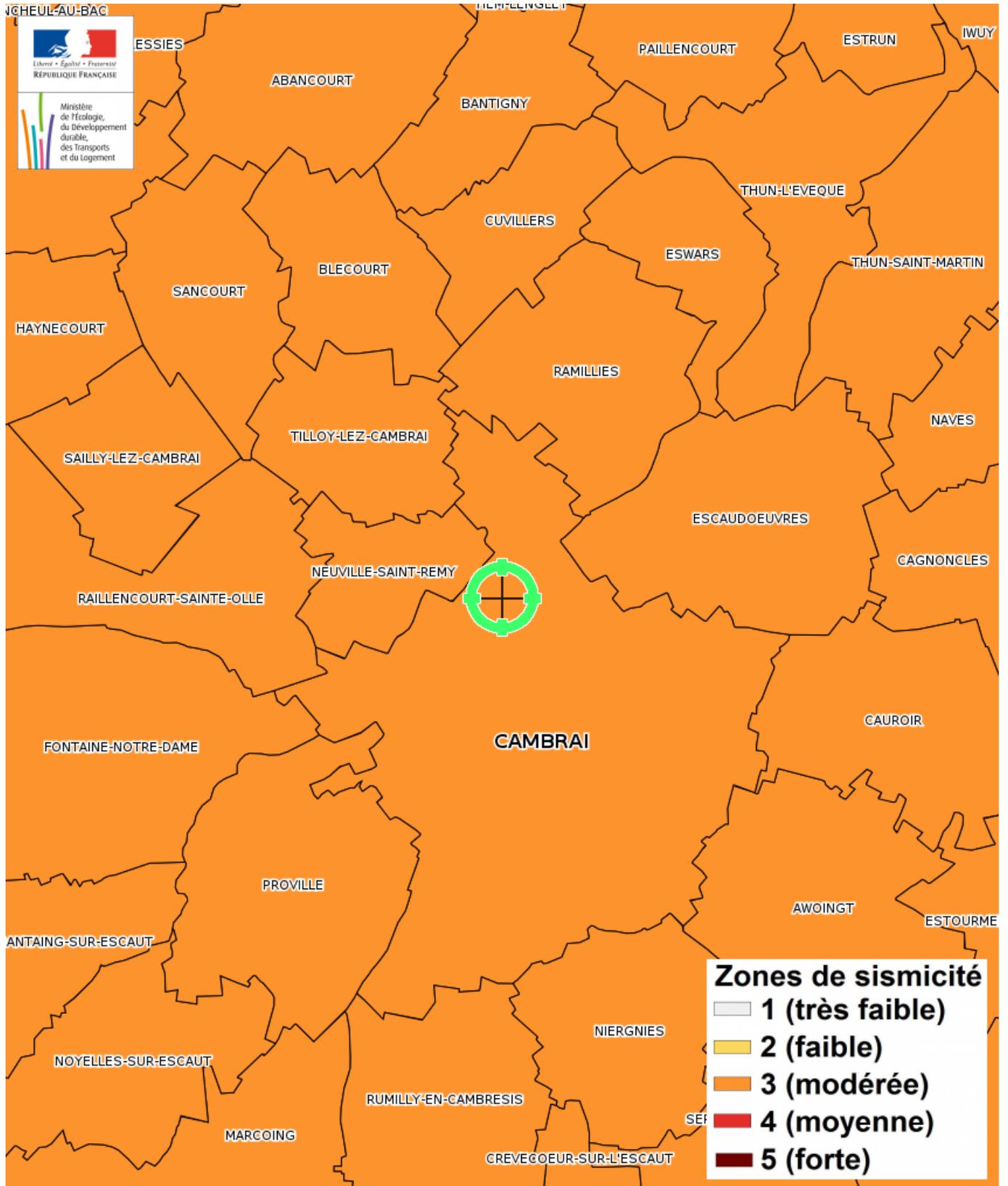


Zonage réglementaire sur la Sismicité

Département : Nord

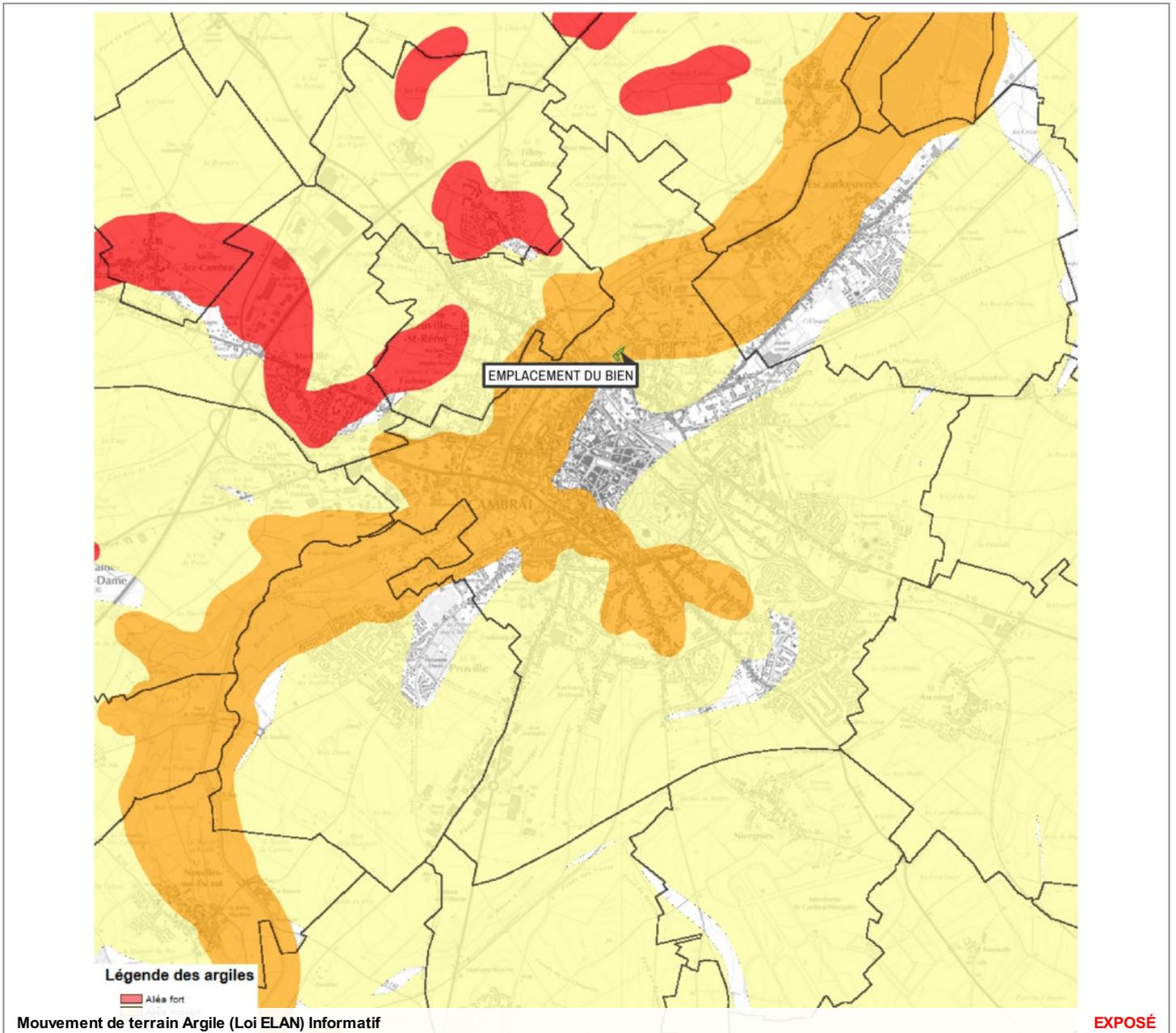
Commune : CAMBRAI

Zonage réglementaire sur la Sismicité : Zone 3 - Modérée



Carte

Mouvement de terrain Argile (Loi ELAN)



Zoom et Légende extraits de la carte originale ci-dessus



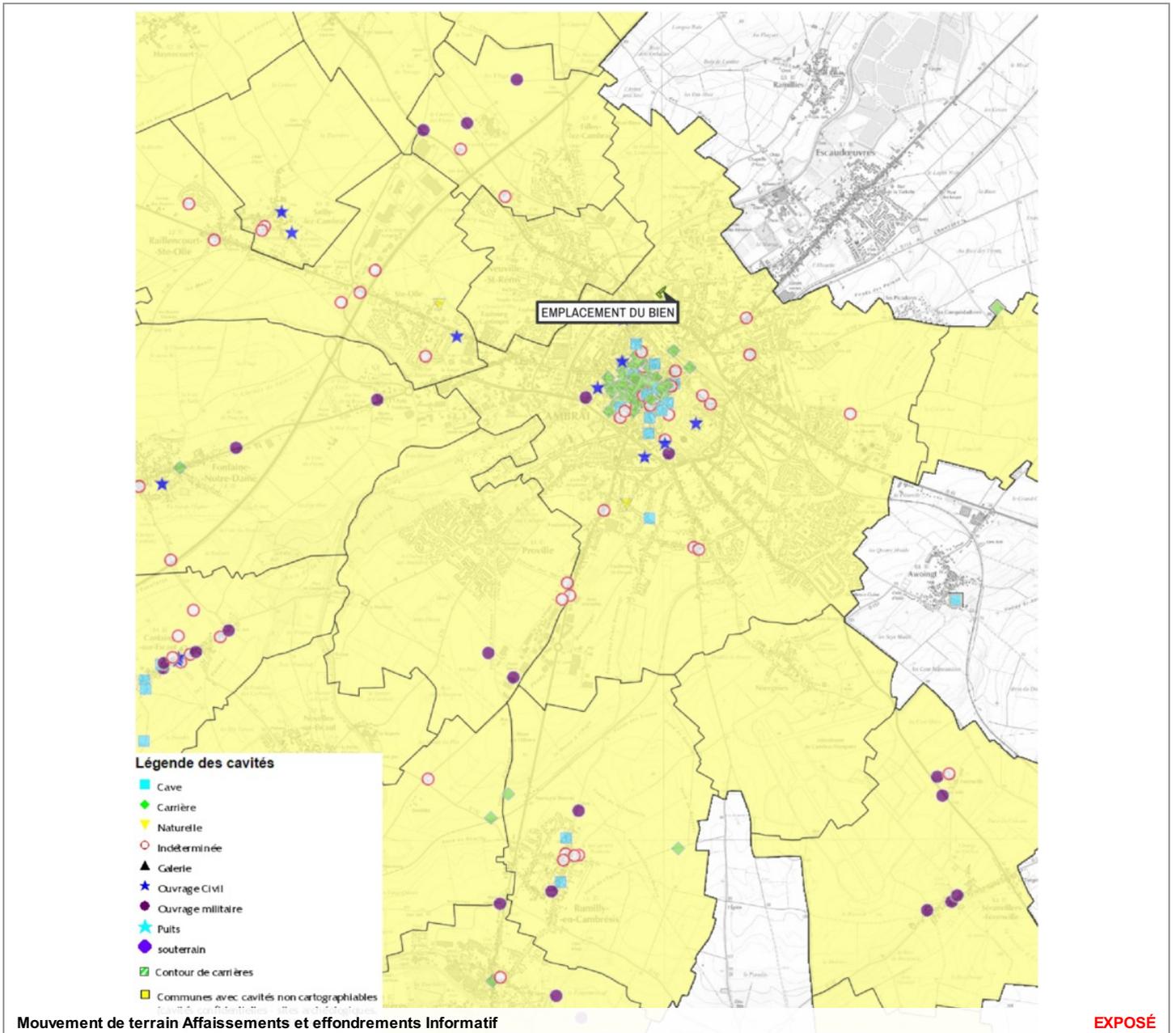
Légende Mouvement de terrain Argile (Loi ELAN)
Carte réglementaire
Source BRGM

- Aléa fort**
Concerné par la loi ELAN*
- Aléa moyen**
Concerné par la loi ELAN*
- Aléa faible**
Non concerné par la loi ELAN

*Obligation pour le vendeur de fournir une étude géotechnique préalable en cas de vente d'un terrain non bâti constructible.

Carte

Mouvement de terrain Affaissements et effondrements



Zoom et Légende extraits de la carte originale ci-dessus



Carte

Mouvement de terrain Affaissements et effondrements

Annexe : cartographie du périmètre de prescription

VU pour être annexé à mon arrêté
en date du...1.2...JUIL...2023.....

Le Préfet
Georges-François LECLERC



Mouvement de terrain Affaissements et effondrements Prescrit le 12/07/2023

EXPOSÉ

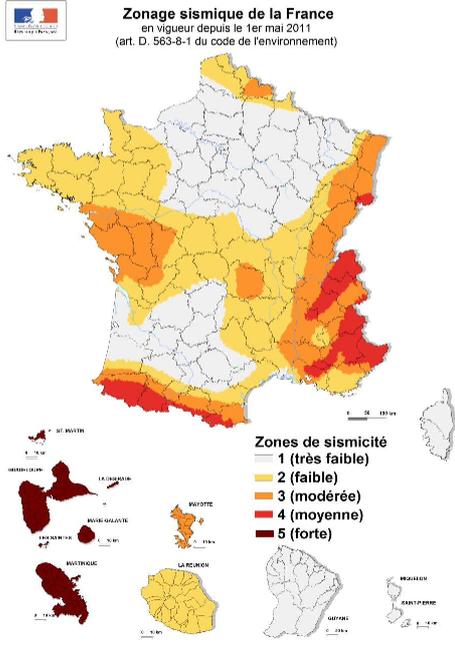
Annexes

Fiche d'information Sismicité



Information acquéreur – locataire (IAL – article L.125-5 du CE)

Le zonage sismique sur ma commune



Le zonage sismique de la France:

Les données de sismicité instrumentale et historique et des calculs de probabilité permettent d'aboutir à l'élaboration d'un zonage sismique. Cette analyse probabiliste représente la possibilité pour un lieu donné, d'être exposé à des secousses telluriques. Elle prend en compte la répartition spatiale non uniforme de la sismicité sur le territoire français et a permis d'établir la cartographie ci-contre qui découpe le territoire français en 5 zones de sismicité: **très faible, faible, modérée, moyenne, forte**. Les constructeurs s'appuient sur ce zonage sismique pour appliquer des dispositions de constructions adaptées au degré d'exposition **au risque sismique**.

La réglementation distingue quatre catégories d'importance (selon leur utilisation et leur rôle dans la gestion de crise):

- I – bâtiments dans lesquels il n'y a aucune activité humaine nécessitant un séjour de longue durée**
- II – bâtiments de faible hauteur, habitations individuelles**
- III – établissements recevant du public, établissements scolaires, logements sociaux**
- IV – bâtiments indispensables à la sécurité civile et à la gestion de crise (hôpitaux, casernes de pompiers, préfectures ...)**

| | | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 |
|--------------------------|--|-----------------|------------|---------------------------|------------------------|---|
| Pour les bâtiments neufs | | | | | | |
| I | | Aucune exigence | | | | |
| II | | Aucune exigence | | Règles CPMI-EC8 Zones 3/4 | Règles CPMI-EC8 Zone 5 | |
| | | Aucune exigence | Eurocode 8 | | | |
| III | | Aucune exigence | Eurocode 8 | | | |
| IV | | Aucune exigence | Eurocode 8 | | | |

Si vous habitez, construisez votre maison ou effectuez des travaux :

- en **zone 1**, aucune règle parasismique n'est imposée ;
- en **zone 2**, aucune règle parasismique n'est imposée sur les maisons individuelles et les petits bâtiments. Les règles de l'Eurocode 8 sont imposées pour les logements sociaux et les immeubles de grande taille ;
- en **zone 3 et 4**, des règles simplifiées appelées CPMI –EC8 zone 3/4 peuvent s'appliquer pour les maisons individuelles;
- en **zone 5**, des règles simplifiées appelées CPMI-EC8 zone 5 peuvent s'appliquer pour les maisons individuelles.

Pour connaître, votre zone de sismicité: <https://www.georisques.gouv.fr/> - rubrique « Connaître les risques près de chez moi »

Le moyen le plus sûr pour résister aux effets des séismes est la construction parasismique : concevoir et construire selon les normes parasismique en vigueur, tenir compte des caractéristiques géologiques et mécaniques du sol.

Pour en savoir plus:

Qu'est-ce qu'un séisme, comment mesure-t-on un séisme ? → <https://www.georisques.gouv.fr/minformer-sur-un-risque/seisme>

Que faire en cas de séisme ? → <https://www.georisques.gouv.fr/me-preparer-me-protger/que-faire-en-cas-de-seisme>

Annexes

Arrêtés



**PRÉFET
DU NORD**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer**

Arrêté préfectoral portant prescription du plan de prévention des risques de mouvement de terrain de l'arrondissement de Cambrai

Le préfet de la région Hauts-de-France
préfet du Nord

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L 122-1 et R 122-17 relatifs à l'évaluation environnementale de certains plans et programmes ayant une incidence notable sur l'environnement et L 562-1 à L 562-9 et R 562-1 à R 562-10-2 relatifs aux plans de prévention des risques naturels prévisibles ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret du 30 juin 2021 nommant Georges-François LECLERC en qualité de préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

Vu l'arrêté préfectoral du 21 octobre 2022 portant prescription d'un plan de prévention des risques de mouvements de terrain sur le territoire de la commune de Cambrai ;

Vu la décision du 13 juin 2023 de l'autorité environnementale n° MRAe 2023-7092 de non soumission à évaluation environnementale du projet de plan de prévention des risques de mouvements de terrain, annexée au présent arrêté ;

Considérant que sur la base de l'inventaire du bureau de recherche géologique et minière (BRGM) réalisé entre 2018 et 2020, le territoire des communes d'Avesnes-les-Aubert, Bertry, Cambrai, Cantaing-sur-Escaut, Carnières, Caudry, Fontaine-notre-Dame, Le Cateau-Cambrésis, Marez, Masnières, Naves, Quievy, Rumilly-en-Cambrésis, Villers-en-Cauchies, Villers-Outréaux et Walincourt-Selvigny a été identifié comme présentant un risque majeur de mouvements de terrain lié à la présence de cavités souterraines ;

Considérant qu'il convient de définir sur le territoire de ces communes les zones à réglementer où les constructions seront interdites et les zones où les constructions seront autorisées sous réserve de prescriptions ;

Considérant qu'il y a lieu de déterminer les mesures visant à réduire la vulnérabilité des biens et activités existants ainsi que les mesures de protection, de prévention et de sauvegarde applicables sur le territoire de ces communes ;

Sur proposition du directeur départemental des territoires et de la mer du Nord ;

Annexes

Arrêtés

ARRÊTE

Article 1^{er} – L'élaboration d'un plan de prévention des risques de mouvement de terrain lié aux cavités souterraines est prescrit sur les communes d'Avesnes-les-Aubert, Bertry, Cambrai, Cantaing-sur-Escaut, Carnières, Caudry, Fontaine-notre-Dame, Le Cateau-Cambrésis, Marez, Masnières, Naves, Quievy, Rumilly-en-Cambrésis, Villers-en-Cauchies, Villers-Outréaux et Walincourt-Selvigny dont la cartographie est reprise en annexe.

Article 2 – La direction départementale des territoires et la mer du Nord est chargée de l'élaboration du plan de prévention des risques et de son instruction.

Article 3 – Les acteurs locaux concernés sont notamment les maires des communes visées à l'article 1 du présent arrêté ainsi que le président de la communauté d'agglomération de Cambrai et le président de la communauté d'agglomération du Caudrésis-Catésis. Leur concertation et leur association à l'élaboration du plan de prévention des risques sont menées par le biais de réunions de travail avec pour objet la présentation des objectifs de prévention et du dossier de plan.

Article 4 – Les modalités d'association du public sont fixées comme suit :

- les documents d'études sont mis en ligne sur le site internet des services départementaux de l'État à l'adresse : www.nord.gouv.fr
- les documents constituant le plan de prévention des risques font l'objet d'une enquête publique.

Article 5 – Le présent arrêté est notifié aux acteurs locaux visés à l'article 3 et aux présidents du conseil régional des Hauts-de-France et du conseil départemental du Nord. Il est affiché pendant 1 mois minimum en mairie des communes concernées ainsi qu'au siège des communautés d'agglomération de Cambrai et du Caudrésis-Catésis. Mention de cet affichage est publiée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

Article 6 – L'arrêté préfectoral du 21 octobre 2022 portant prescription d'un plan de prévention des risques de mouvement de terrain de la commune de Cambrai est abrogé.

Article 7 – La secrétaire générale de la préfecture du Nord, le directeur départemental des territoires et de la mer du Nord, le sous-préfet de l'arrondissement de Cambrai, les maires des communes concernées et les présidents des communautés d'agglomération de Cambrai et du Caudrésis-Catésis, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord.

Article 8 – Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, sis 5 rue Geoffroy Saint Hilaire – CS 62039 – 59 014 Lille cedex, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Fait à Lille, le 12 JUL. 2023



Georges-François LECLERC

Annexes

Attestation d'assurance



Generali
Professionels - Souscription gestion
75456 Paris Cedex 09

Votre contrat PROTECTION
ENTREPRISE ET DIRIGEANT
n° AP559256

MEDIA IMMO
124 RUE LOUIS BAUDOIN
91100 CORBEIL ESSONNES

Attestation d'assurance de Responsabilité Civile

Paris, le 2 décembre 2024

Generali IARD atteste que le contrat d'assurance Responsabilité Civile n°AP559256 garantit :

MEDIA IMMO
124 RUE LOUIS BAUDOIN
91 100 CORBEIL ESSONNES

Sont couvertes les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant lui incomber du fait de ses activités professionnelles :

- Mise à disposition d'un site internet permettant le téléchargement de notes de renseignements d'urbanisme, droit de préemption, certificats de carrières, certificats d'urbanisme,
- droit de préemption, certificats d'urbanisme/de numérotage/d'hygiène et salubrité/d'alignement/de non-peril/de carrières, concordance cadastrale, état des risques et pollutions,
- les téléchargements de l'état des risques de pollution des sols, des installations classées pour la protection de l'environnement; d'informations.

TABLEAU DES PLAFONDS DES GARANTIES ET DES SOUS LIMITATIONS APPLICABLES EN CAS DE SINISTRE

| GARANTIES | MONTANTS |
|---|--|
| Responsabilité Civile avant Livraison | |
| Tous dommages confondus | 10 000 000 EUR par sinistre |
| Dont : | |
| • Tous dommages résultant de la faute inexcusable de l'employeur - accidents du travail - maladies professionnelles | 2 000 000 EUR par année d'assurance quel que soit le nombre de victimes |
| • Dommages matériels et immatériels consécutifs | 3 000 000 EUR par sinistre |
| • Dommages immatériels non consécutifs | 500 000 EUR par sinistre |

1 / 2



Annexes

Attestation d'assurance



Attestation contrat N°AP559256

| GARANTIES | MONTANTS |
|--|--|
| Responsabilité Civile Après Livraison et/ou Professionnelle | |
| Tous dommages (corporels, matériels et immatériels confondus) et frais confondus | 5 000 000 EUR par année d'assurance |
| Dont : | |
| • Dommages immatériels non consécutifs | 5 000 000 EUR par année d'assurance |
| • Frais de restauration de l'image de marque | 200 000 EUR par année d'assurance |
| • Biens, documents, médias et données confiés et/ou prêtés (Dommages matériels et immatériels consécutifs) y compris frais de reconstitution | 500 000 EUR par année d'assurance |
| Frais de prévention | |
| Frais de prévention | 150 000 EUR par année d'assurance |
| Atteinte Logique / Cyber | |
| Tous dommages et frais confondus | 150 000 EUR par année d'assurance |
| Dont : | |
| • Frais de notification | 50 000 EUR par année d'assurance |
| • Frais en cas d'atteinte à la réputation | 50 000 EUR par année d'assurance |
| Risques environnementaux | |
| Atteintes accidentelles à l'environnement tous dommages et frais confondus | 1 000 000 EUR par année d'assurance |
| Dont : | |
| • Préjudice écologique, tous dommages et frais confondus | 300 000 EUR par année d'assurance |
| Dont : | |
| Frais de prévention | 100 000 EUR par année d'assurance |
| • Responsabilité environnementale, tous dommages et frais confondus | 300 000 EUR par année d'assurance |
| Dont : | |
| Frais de prévention | 100 000 EUR par année d'assurance |
| GARANTIE JURIDIQUE | |
| Défense Pénale et Recours | SOUSCRIT |

La présente attestation est valable pour la période du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025 sous réserve que le contrat ne soit pas résilié, suspendu ou annulé pour quelque cause que ce soit au cours de cette période.

Elle n'implique qu'une présomption de garantie à la charge de l'assureur. Elle est délivrée pour valoir ce que de droit et n'engage l'assureur que dans les limites des dispositions du contrat auquel elle se réfère.

Karim BOUCHEMA
Directeur des Opérations

2 / 2

FSIP0019 / 600281316

204D H



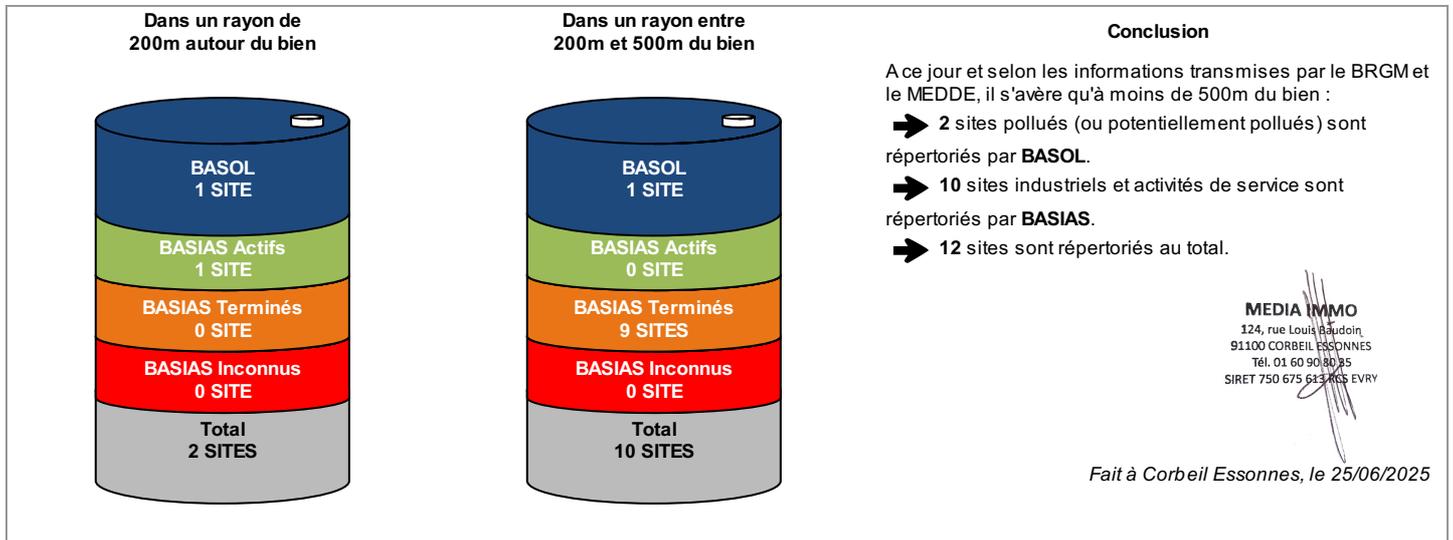
Etat des Risques de Pollution des Sols (ERPS)*



| | |
|----------------------------------|----------------------|
| Réalisé en commande** par | Media Immo |
| Pour le compte de | OFFICE NOTARIAL LLPC |
| Numéro de dossier | cdd |
| Date de réalisation | 25/06/2025 |

| | |
|-----------------------------|---|
| Localisation du bien | 7-9-11 rue du commandant rené muchotte 59400 CAMBRAI |
| Section cadastrale | AN 425, AN 424 |
| Altitude | 44.98m |
| Données GPS | Latitude 50.184783 - Longitude 3.236574 |

| | |
|-----------------------------------|------------------------------|
| Désignation du vendeur | concept design developpement |
| Désignation de l'acquéreur | |



* Ce présent document n'a pour but que de communiquer, A TITRE INFORMATIF, à l'acquéreur ou au locataire, les informations rendues publiques par l'Etat concernant les risques de pollution des sols.

** Media Immo réalise, sous sa seule responsabilité, l'ERPS du client. Ceci sous couvert que les informations de localisation du bien transmises par le client soient exactes et que les informations obtenues sur les bases de données BASOL, BASIAS, CASIAS et des futurs SIS soient à jour.

Document réalisé à partir des bases de données **BASIAS, BASOL** et **CASIAS**
(gérées par le **BRGM - Bureau de Recherches Géologiques et Minières** et le **MEDDE - Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie**)

SOMMAIRE

Synthèse de votre Etat des Risques de Pollution des Sols
Qu'est-ce que l'ERPS ?
Cartographie des sites situés à moins de 200m du bien et à moins de 500m du bien
Inventaire des sites BASOL / BASIAS situés à moins de 200m du bien, 500m du bien et non localisés

Qu'est-ce que l'ERPS ?

Ce document n'a pour but que de communiquer, A TITRE INFORMATIF, à l'acquéreur ou au locataire, les informations rendues publiques par l'Etat concernant les risques de pollution des sols.

Qu'est-ce qu'un site pollué ?

Un site pollué est un site qui, du fait d'anciens dépôts de déchets ou d'infiltration de substances polluantes, présente une pollution susceptible de provoquer une nuisance ou un risque pérenne pour les personnes ou l'environnement. Ces situations sont souvent dues à d'anciennes pratiques sommaires d'élimination des déchets, mais aussi à des fuites ou à des épandages de produits chimiques, accidentels ou pas. Il existe également autour de certains sites des contaminations dues à des retombées de rejets atmosphériques accumulés au cours des années voire des décennies.

Comment sont établis les périmètres et attributs des futurs SIS ?

Le préfet élabore la liste des projets de SIS et la porte à connaissance des maires de chaque commune. L'avis des maires est recueilli, puis les informations de pollution des sols sont mises à jour grâce à la contribution des organismes participants. Ces secteurs seront représentés dans un ou plusieurs documents graphiques, à l'échelle cadastrale.

Quels sont les derniers changements ?

Le décret n° 2022-1289 du 1er octobre 2022 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires sur les risques vient renforcer le formalisme de l'état de pollution des sols. Depuis le 1er janvier 2023, l'ERP doit mentionner le dernier arrêté pris par le préfet sur l'existence d'un SIS, la date d'élaboration, le numéro des parcelles concernées, ainsi que des dispositions réglementaires, tout en reprenant les informations à disposition dans le système d'information géographique (art R125-26 du Code de l'environnement).

Que signifient BASOL, BASIAS et CASIAS ?

➔ **BASOL** : BAse de données des sites et SOLs pollués (ou potentiellement pollués) par les activités industrielles appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif.

➔ **BASIAS** : Base de données d'Anciens Sites Industriels et Activités de Service, réalisée essentiellement à partir des archives et gérée par le BRGM (Bureau de Recherches Géologiques et Minières). **Il faut souligner qu'une inscription dans BASIAS ne préjuge pas d'une éventuelle pollution à son endroit.**

➔ **CASIAS** : Carte des Anciens Sites Industriels et Activités de Service, présentant l'historique des activités industrielles ou de services que se sont succédé au cours du temps. **CASIAS ne préjuge pas d'une pollution effective des sols des établissements recensés.**

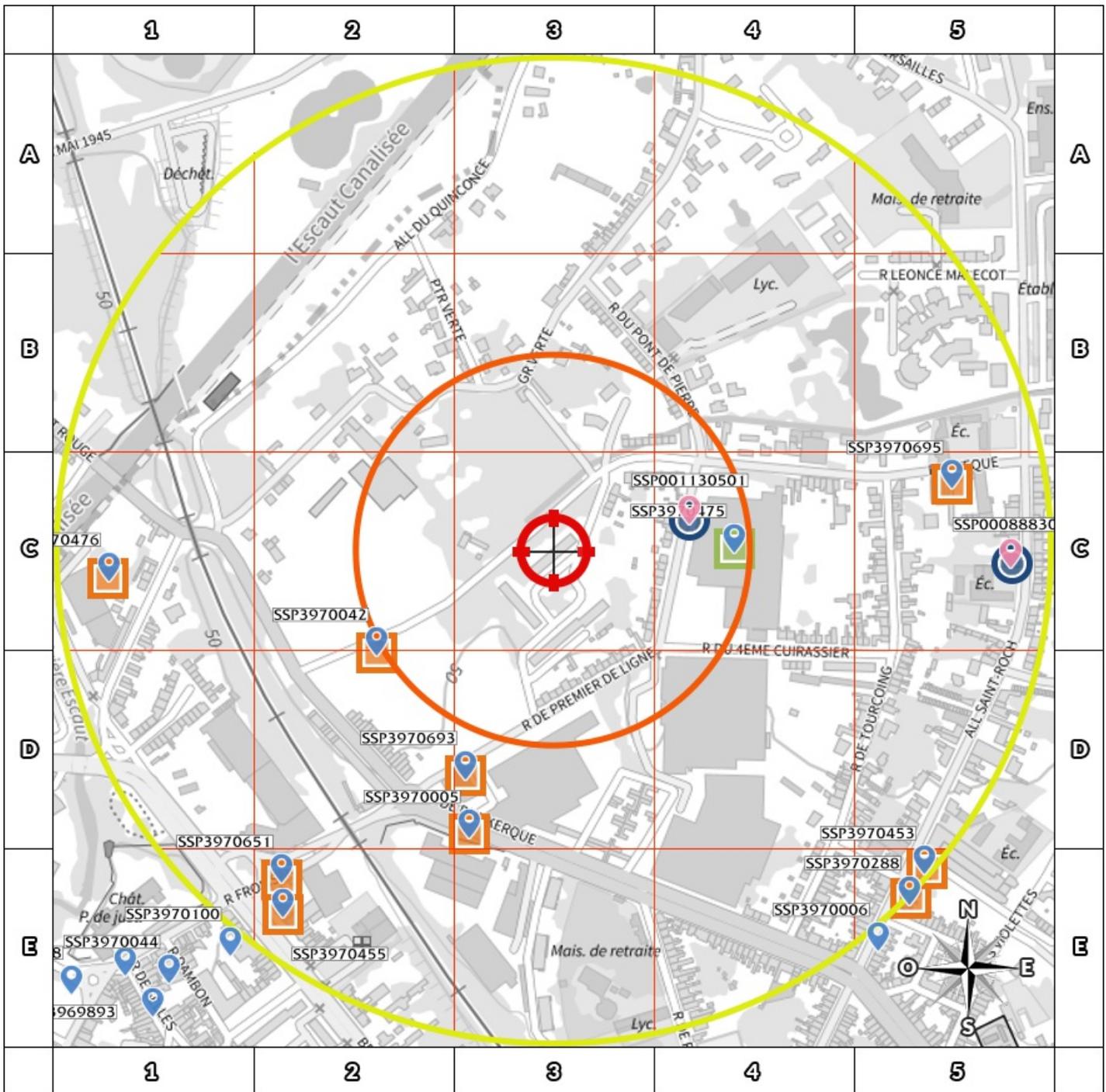
Que propose Media Immo ?

Media Immo vous transmet, à titre informatif, les informations actuellement disponibles et rendues publiques par l'Etat à travers les bases de données **BASOL** et **BASIAS**, et sur **CASIAS**.

Quels sont les risques si le vendeur ou le bailleur n'informe pas l'acquéreur ou le locataire ?

« À défaut et si une pollution constatée rend le terrain impropre à la destination précisée dans le contrat, **dans un délai de deux ans à compter de la découverte de la pollution**, l'acquéreur ou le locataire a le choix de demander la **résolution du contrat** ou, selon le cas, de **se faire restituer une partie du prix de vente ou d'obtenir une réduction du loyer**. L'acquéreur peut aussi demander la **réhabilitation du terrain aux frais du vendeur** lorsque le coût de cette réhabilitation ne paraît pas disproportionné par rapport au prix de vente ». (Extrait du Décret n°2015-1353 du 26 octobre 2015)

Cartographie des sites situés à moins de 200m du bien et à moins de 500m du bien



-  BASOL : BAse de données des sites et SOLs pollués (ou potentiellement pollués)
-  BASIAS en activité : Base de données d'Anciens Sites Industriels et Activités de Service
-  BASIAS dont l'activité est terminée : Base de données d'Anciens Sites Industriels et Activités de Service
-  BASIAS dont l'activité est inconnue : Base de données d'Anciens Sites Industriels et Activités de Service
-  Sites CASIAS : Carte des Anciens Sites Industriels et Activités de Service
-  Emplacement du bien
-  Zone de 200m autour du bien
-  Zone de 500m autour du bien

Retrouvez sur cette cartographie un inventaire des sites pollués (ou potentiellement polluée) situés à moins de 500m du bien représentés par les pictos   et .

Chacun de ces pictos est détaillé sur la page suivante grâce à sa lettre et son numéro (A2, B4, ...) qui vous aideront à vous repérer sur la carte.

Le descriptif complet des sites CASIAS est consultable sur le site <https://georisques.gouv.fr/>.

Inventaire des sites BASOL / BASIAS

situés à moins de 200m du bien et à moins de 500m du bien

| Repère | Nom | Activité des sites situés à moins de 200m | Distance (Environ) |
|--|---|--|--------------------|
|  | SAS RODIER (ex Tibbett & Britten France, Intexal) | | 139 m |
|  | Jersey Diminué Moderne SA et SPA MM Sté Parisienne des Applications Modernes de la Maille | Teinturerie Blanchisserie-teinturerie (gros, ou détail lorsque les pressings de quartier sont retenus par le Comité de pilotage de l'IHR) ; blanchissement et traitement des pailles, fibres textiles, chiffons; Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.) | 181 m |

| Repère | Nom | Activité des sites situés de 200m à 500m | Distance (Environ) |
|--|--|--|--------------------|
|  | Sté Industrielle de l'Artois et NORMA | Scierie, Menuiserie et Charpentes + Pompe à essence Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage); Garages, ateliers, mécanique et soudure; Fabrication de charpentes et d'autres menuiseries | 204 m |
|  | Automobile du Cambrésis Sté anc. GUIDEZ Adolphe (Ets.) | Garage anc. "La Brique Ficarde" Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage); Garages, ateliers, mécanique et soudure; Carrosserie, atelier d'application de peinture sur métaux, PVC, résines, plastiques (toutes pièces de carénage, internes ou externes, pour véhicules...); Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.) | 243 m |
|  | MEURISSE M. (Ets.) Société des chaudronnerie du Nord | Atelier de chaudronnerie Chaudronnerie, tonnellerie | 298 m |
|  | JENDRUSKO Casimir (Ets.) | Pompe à essence Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage) | 402 m |
|  | Mairie de Cambrai | Ateliers municipaux Fabrication de charpentes et d'autres menuiseries; Traitement et revêtement des métaux (traitement de surface, sablage et métallisation, traitement électrolytique, application de vernis et peintures); Fabrication de coutellerie | 428 m |
|  | LUCAS (Ets.) | Dépôt d'HC Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.) | 444 m |
|  | GOURDIN Albert (Ets.) | Garage - Station service Garages, ateliers, mécanique et soudure; Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage) | 454 m |
|  | FRICHE GILLET-THAON | H16 - Piles électriques et accumulateurs (fabrication de) | 456 m |
|  | Le Comptoir Industriel des peintures | Dépôt de liquides inflammables Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.) | 491 m |
|  | PUCEL Jules SARL cultivateur grainier (Ets.) | Chambre de désinfection pour le traitement des graines et légumes de semence Activités de soutien à l'agriculture et traitement primaire des récoltes (coopérative agricole, entrepôt de produits agricoles stockage de phytosanitaires, pesticides, ...) | 500 m |

| Nom | Activité des sites non localisés |
|-----|----------------------------------|
| | Aucun site non localisé |

Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)*



| | |
|----------------------------------|----------------------|
| Réalisé en commande** par | Media Immo |
| Pour le compte de | OFFICE NOTARIAL LLPC |
| Numéro de dossier | cdd |
| Date de réalisation | 25/06/2025 |

| | |
|-----------------------------|--|
| Localisation du bien | 7-9-11 rue du commandant René Mouchotte 59400 CAMBRAI |
| Section cadastrale | AN 425, AN 424 |
| Altitude | 44.98m |
| Données GPS | Latitude 50.184783 - Longitude 3.236574 |

| | |
|-----------------------------------|------------------------------|
| Désignation du vendeur | concept design developpement |
| Désignation de l'acquéreur | |

RÉFÉRENCES

Seules sont concernées les ICPE suivies par les DREAL (Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement) pour la majorité des établissements industriels et les DD(CS)PP (Directions départementales (de la cohésion sociale et) de la protection des populations) pour les établissements agricoles, les abattoirs et les équarrissages et certaines autres activités agroalimentaires, avec distinction en attribut du type d'ICPE (SEVESO, IPPC, Silo, Carrière, Autres), de l'activité principale et des rubriques de la nomenclature des installations classées pour lesquelles l'établissement industriel est autorisé.

GÉNÉALOGIE

Cette base contient les installations soumises à autorisation ou à enregistrement (en construction, en fonctionnement ou en cessation d'activité). Les données proviennent d'une extraction de la base de données fournie par le Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie (MEDDE) et la géolocalisation est effectuée sur la base des coordonnées Lambert indiquées dans l'extraction.

QUALITÉ DES DONNÉES

Le niveau de précision de la localisation indiqué en attribut pour chaque ICPE est variable ; Elles peuvent être localisées au Centre de la commune concernée, à l'adresse postale, à leurs coordonnées précises ou leur valeur initiale.

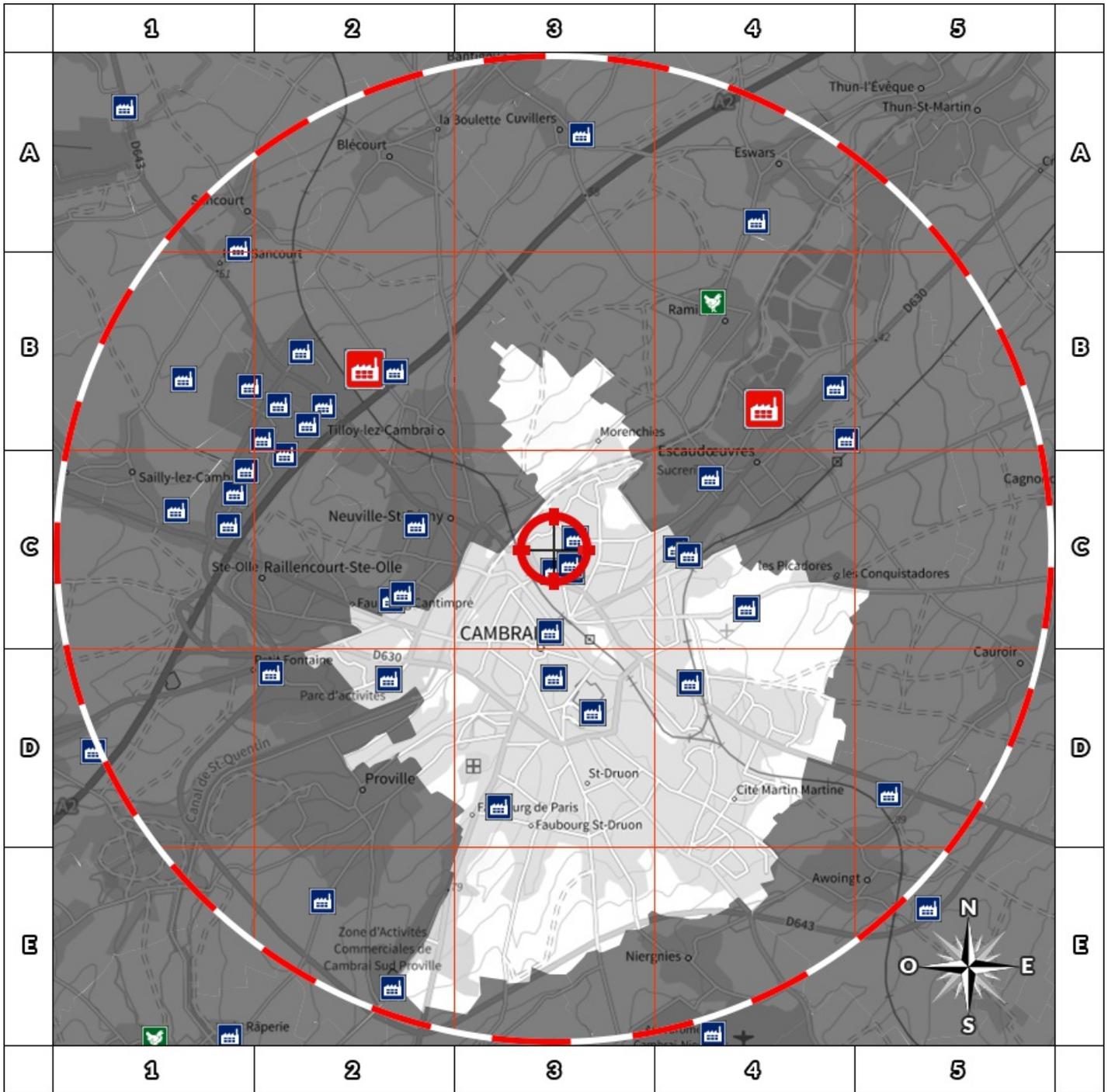
*** Ce présent document n'a pour but que de communiquer, A TITRE INFORMATIF, à les informations rendues publiques par l'Etat.**

**** Media Immo réalise, sous sa seule responsabilité, l'ICPE du client. Ceci sous couvert que les informations de localisation du bien transmises par le client soient exactes et que les informations obtenues sur les bases de données soient à jour.**

SOMMAIRE

Synthèse des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement
Cartographie des ICPE
Inventaire des ICPE

Cartographie des ICPE Commune de CAMBRAI (59400)



2000m

- | | |
|---------------------|------------------------------|
| Usine Seveso | Elevage de porc |
| Usine non Seveso | Elevage de bovin |
| Carrière | Elevage de volaille |
| Emplacement du bien | Zone de 5000m autour du bien |

Retrouvez sur cette cartographie un inventaire des Installations Classées pour le Protection de l'Environnement situées à moins de 5000m du bien représentées par les pictos et .

Chacun de ces pictos est détaillé sur la page suivante grâce à sa lettre et son numéro (A2, B4, ...) qui vous aideront à vous repérer sur la carte.

Inventaire des ICPE

Commune de CAMBRAI (59400)

| Repère | Situation | Nom | Adresse | Etat d'activité Régime | Seveso Priorité Nationale |
|--|-----------------|--|---|---------------------------------------|------------------------------|
| <i>ICPE situées à moins de 5000m du bien</i> | | | | | |
|  | Valeur Initiale | CIE ENGRENAGES REDUCTEURS MESSIAN DURAND | 539 AV DU CATEAU 59405 CAMBRAI CEDEX 59400 CAMBRAI | En exploitation avec titre INCONNU | Non Seveso NON |
|  | Valeur Initiale | REVIVAL | Chemin de la Blanchisserie - BP 166 59403 Cambrai | En exploitation avec titre INCONNU | Non Seveso NON |
|  | Valeur Initiale | HDR (ex INTEXAL) | 4, rue du 1er de Ligne 59341 Cambrai | En fin d'exploitation INCONNU | Non Seveso NON |
|  | Valeur Initiale | GILLET THAON | 59341 CAMBRAI | Inconnu INCONNU | Non Seveso NON |
|  | Valeur Initiale | DESENFANS | 140bis route de Solesmes BP 279 59341 Cambrai | Inconnu INCONNU | Non Seveso NON |
|  | Valeur Initiale | SANAC | route de solesmes 59341 Cambrai | Inconnu INCONNU | Non Seveso NON |
|  | Valeur Initiale | BARDUSCH (ex TBN) | 35 rue des capucins 59341 Cambrai | En fin d'exploitation INCONNU | Non Seveso NON |
|  | Valeur Initiale | Garage SANAC | 59341 CAMBRAI | Inconnu INCONNU | Non Seveso NON |
|  | Valeur Initiale | HERRIAU | 82 rue de bonavis 59341 Cambrai | En fin d'exploitation INCONNU | Non Seveso NON |
|  | Valeur Initiale | SERET AUTOMOBILE SARL | Rue du Champ de Tir - ZI de Cantimpré 59341 Cambrai | En exploitation avec titre INCONNU | Non Seveso NON |
|  | Valeur Initiale | SCI La Plaine | Rue du Champ de tir 59400 Cambrai | Inconnu INCONNU | Non Seveso NON |
|  | Valeur Initiale | QUALISERVICE (JDC2) | 15 rue du 4eme cuirassier 59400 Cambrai | Inconnu INCONNU | Non Seveso NON |
|  | Valeur Initiale | HDR (ex INTEXAL) | 4, rue du 1er de Ligne 59341 Cambrai | En fin d'exploitation INCONNU | Non Seveso NON |
|  | Valeur Initiale | CLEAN PRESSING CAMBRAI | 9 rue d'Alger 59400 Cambrai | Inconnu INCONNU | Non Seveso NON |
|  | Valeur Initiale | DESENFANS | 140bis route de Solesmes BP 279 59341 Cambrai | Inconnu INCONNU | Non Seveso NON |
|  | Valeur Initiale | CORA | 2 Avenue Georges Nuttin 59400 Cambrai | Inconnu INCONNU | Non Seveso NON |
|  | Valeur Initiale | BARDUSCH (ex TBN) | 35 rue des capucins 59341 Cambrai | En fin d'exploitation INCONNU | Non Seveso NON |
|  | Valeur Initiale | BOSCHET RICHARD E.B.R. | 79 rue lévêque 59400 CAMBRAI | Inconnu INCONNU | Non Seveso NON |
|  | Valeur Initiale | HERRIAU | 82 rue de bonavis 59341 Cambrai | En fin d'exploitation INCONNU | Non Seveso NON |
|  | Valeur Initiale | ERDF | 17 rue saint Lazare 59341 CAMBRAI | Inconnu INCONNU | Non Seveso NON |
|  | Valeur Initiale | SERET AUTOMOBILE SARL | Rue du Champ de Tir - ZI de Cantimpré 59341 Cambrai | En exploitation avec titre INCONNU | Non Seveso NON |
|  | Valeur Initiale | ERDF | 59341 CAMBRAI | Inconnu INCONNU | Non Seveso NON |
|  | Valeur Initiale | RODIER SAS | 59400 CAMBRAI | En fin d'exploitation INCONNU | Non Seveso NON |
|  | Valeur Initiale | Tibbett & Britten | 20, avenue de Dunkerque BP 3069 59341 Cambrai | En fin d'exploitation INCONNU | Non Seveso NON |
|  | Valeur Initiale | SYNAVE Thierry | 59400 Cambrai | Inconnu INCONNU | Non Seveso NON |

| Repère | Situation | Nom | Adresse | Etat d'activité Régime | Seveso Priorité Nationale |
|--|-----------------|-------------------------------|--|---------------------------------------|---------------------------|
| ICPE situées à moins de 5000m du bien | | | | | |
|  | Valeur Initiale | Garage BAR | 38 avenue de Cambrai 59400 Cambrai | Inconnu INCONNU | Non Seveso NON |
|  | Valeur Initiale | SARL ANTOINE | 9 RUE D'ALGER 59400 CAMBRAI | Inconnu INCONNU | Non Seveso NON |
|  | Valeur Initiale | HAINAUT PLAST INDUSTRY | 72 rue de Sainte Olle 59400 Cambrai | Inconnu INCONNU | Non Seveso NON |
|  | Valeur Initiale | EGB | 256 rue de Noyelles 59400 CAMBRAI | Inconnu INCONNU | Non Seveso NON |
|  | Valeur Initiale | SAS EQIOM (SAS ORSIMA BETONS) | ZI de Cambrai Cantimpre 59341 CAMBRAI | Inconnu INCONNU | Non Seveso NON |
|  | Valeur Initiale | Tibbett & Britten | 20, avenue de Dunkerque BP 3069 59341 Cambrai | En fin d'exploitation INCONNU | Non Seveso NON |
|  | Valeur Initiale | SAS EQIOM (SAS ORSIMA BETONS) | ZI de Cambrai Cantimpre 59341 CAMBRAI | Inconnu INCONNU | Non Seveso NON |
|  | Valeur Initiale | ERDF | 59341 CAMBRAI | Inconnu INCONNU | Non Seveso NON |
|  | Valeur Initiale | EGB | 256 rue de Noyelles 59400 CAMBRAI | Inconnu INCONNU | Non Seveso NON |
|  | Valeur Initiale | REVIVAL | Chemin de la Blanchisserie - BP 166 59403 Cambrai | En exploitation avec titre INCONNU | Non Seveso NON |
|  | Valeur Initiale | RODIER SAS | 59400 CAMBRAI | En fin d'exploitation INCONNU | Non Seveso NON |
|  | Valeur Initiale | GILLET THAON | 59341 CAMBRAI | Inconnu INCONNU | Non Seveso NON |
|  | Valeur Initiale | SYNAVE Thierry | 59400 Cambrai | Inconnu INCONNU | Non Seveso NON |
|  | Valeur Initiale | SANAC | route de solesmes 59341 Cambrai | Inconnu INCONNU | Non Seveso NON |
|  | Valeur Initiale | Garage BAR | 38 avenue de Cambrai 59400 Cambrai | Inconnu INCONNU | Non Seveso NON |
|  | Valeur Initiale | Garage SANAC | 59341 CAMBRAI | Inconnu INCONNU | Non Seveso NON |
|  | Valeur Initiale | HAINAUT PLAST INDUSTRY | 72 rue de Sainte Olle 59400 Cambrai | Inconnu INCONNU | Non Seveso NON |
|  | Valeur Initiale | ERDF | 17 rue saint Lazare 59341 CAMBRAI | Inconnu INCONNU | Non Seveso NON |
|  | Valeur Initiale | SARL ANTOINE | 9 RUE D'ALGER 59400 CAMBRAI | Inconnu INCONNU | Non Seveso NON |

| Nom | Adresse | Etat d'activité Régime | Seveso Priorité Nationale |
|---|---------|------------------------|---------------------------|
| ICPE situées à plus de 5000m du bien | | | |
| Aucun ICPE à plus de 5000m du bien sur la commune CAMBRAI | | | |

Extrait de Georisques

Depuis des données publiques de l'Etat disponibles sur le site Georisques.gouv.fr



| | |
|----------------------------------|----------------------|
| Réalisé en commande** par | Media Immo |
| Pour le compte de | OFFICE NOTARIAL LLPC |
| Numéro de dossier | cdd |
| Date de réalisation | 25/06/2025 |

| | |
|-----------------------------|---|
| Localisation du bien | 7-9-11 rue du commandant rené muchotte 59400 CAMBRAI |
| Section cadastrale | AN 425, AN 424 |
| Altitude | 44.98m |
| Données GPS | Latitude 50.184782875 - Longitude 3.23657426 |

| | |
|-----------------------------------|------------------------------|
| Désignation du vendeur | concept design developpement |
| Désignation de l'acquéreur | |



Attention : ce descriptif n'est pas un état des risques (ERP) conforme aux articles L-125-5 et R125-26 du code de l'Environnement. Ce descriptif est délivré à titre informatif. Il n'a pas de valeur juridique.

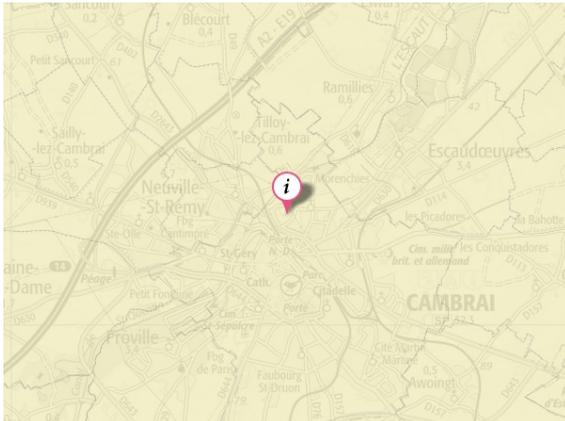


| Risques | Concerné | Détails |
|---|------------|--|
| Radon | Oui | Niveau : 1 |
| TRI : Territoire à Risque important d'Inondation | Non | 0 TRI sur la commune |
| PAPI : Programmes d'Actions de Prévention des Inondations | Non | 0 PAPI sur la commune |
| Canalisations de matières dangereuses | Oui | 3 canalisation(s) dans un rayon de 1000 m |
| Installations industrielles rejetant des polluants | Oui | 13 établissement(s) rejetant des polluants dans un rayon de 5000 m |
| Installations nucléaires | Non | 0 installation(s) nucléaire(s) dans un rayon de 10000 m 0 centrale(s) nucléaire(s) dans un rayon de 20000 m |

Cartographies

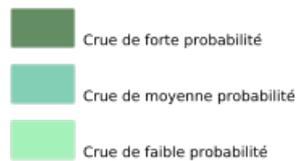
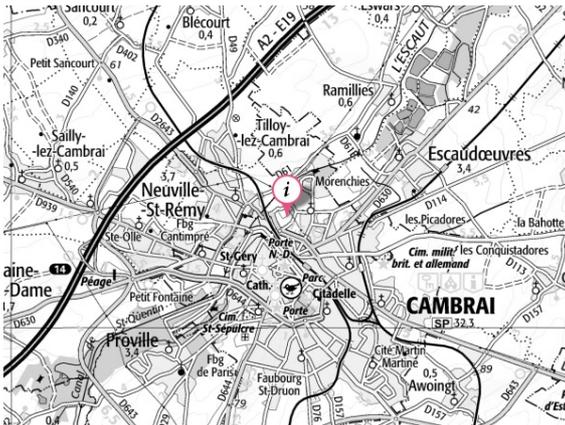
Radon

La cartographie du potentiel du radon des formations géologiques établie par l'IRSN conduit à classer les communes en 3 catégories. Celle-ci fournit un niveau de risque relatif à l'échelle d'une commune, il ne présage en rien des concentrations présentes dans votre habitation, celles-ci dépendant de multiples autres facteurs (étanchéité de l'interface entre le bâtiment et le sol, taux de renouvellement de l'air intérieur, etc.) (Source : IRSN).



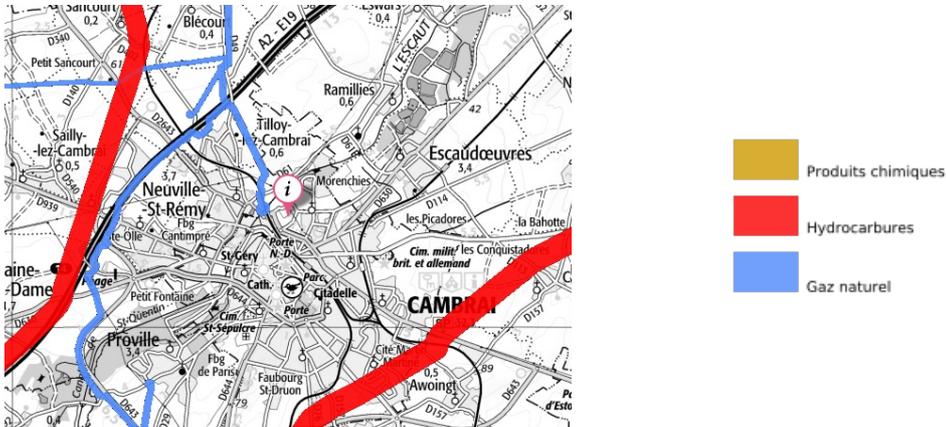
Territoire à Risque important d'Inondation - TRI

Cette carte (Territoires à Risques importants d'Inondations – TRI) représente des zones pouvant être inondées. Ces zones sont déterminées soit en fonction d'un historique d'inondation passées soit en fonction de calculs. Trois périodes de temps sont ainsi retenues : évènement fréquent, moyen, et extrême pour situer dans le temps la possibilité d'une inondation et sa force.



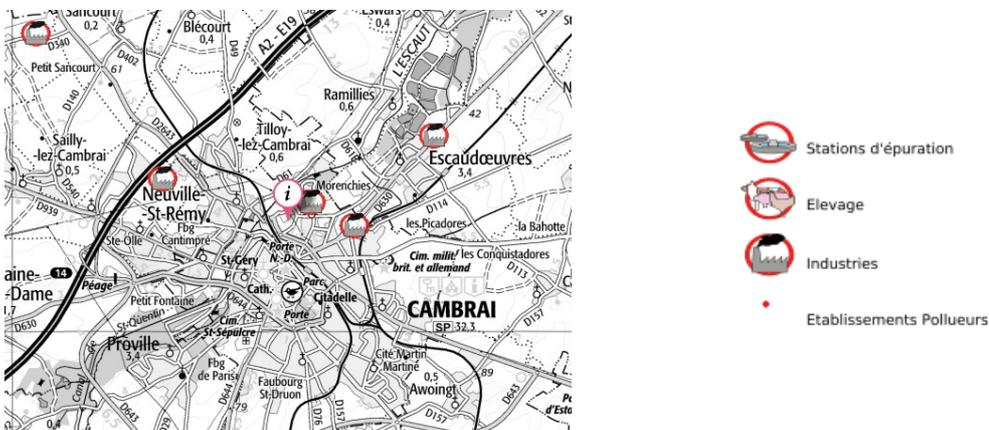
Canalisations de matières dangereuses

La carte représente les implantations présentes autour de votre localisation. Le rayon choisi a été déterminé en fonction de la pertinence de diffusion de cette information et de l'obligation de diffusion.



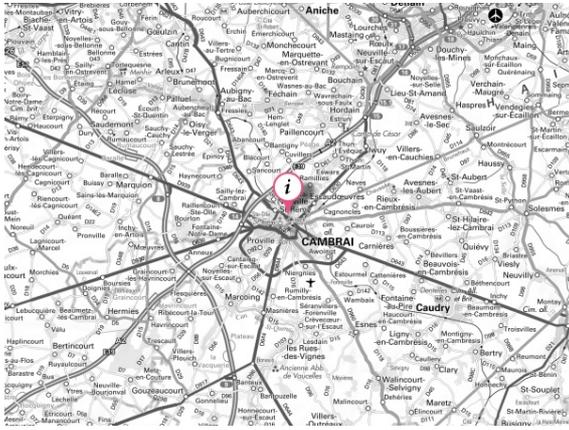
Installations industrielles rejetant des polluants

Ces installations industrielles déclarent des rejets de polluants potentiellement dangereux dans l'air, l'eau ou les sols. La carte représente les implantations présentes autour de votre localisation. Le rayon de 5km a été déterminé en fonction de la pertinence de diffusion de cette information.



Installations nucléaires

La carte représente les implantations présentes autour de votre localisation. Le rayon choisi a été déterminé en fonction de la pertinence de diffusion de cette information et de l'obligation de diffusion.



-  Autres activités industrielles
-  Demantèlement
-  Demantèlement avec risque lode
-  Activités de recherche
-  Activités de recherche avec risque lode
-  Cycle du combustible
-  Cycle du combustible avec risque lode
-  Gestion des déchets radioactifs
-  Gestion des déchets radioactifs avec risque lode
-  Centrale nucléaire de production d'électricité
-  Centrale nucléaire de production d'électricité avec risque lode

Etat des nuisances sonores aériennes

En application des articles L 112-3 et L 112-9 du Code de l'Urbanisme



| | |
|---------------------------------|----------------------|
| Réalisé en commande* par | Media Immo |
| Pour le compte de | OFFICE NOTARIAL LLPC |
| Numéro de dossier | cdd |
| Date de réalisation | 25/06/2025 |

| | |
|-----------------------------|---|
| Localisation du bien | 7-9-11 rue du commandant rené muchotte 59400 CAMBRAI |
| Section cadastrale | AN 425, AN 424 |
| Altitude | 44.98m |
| Données GPS | Latitude 50.184783 - Longitude 3.236574 |

| | |
|-----------------------------------|------------------------------|
| Désignation du vendeur | concept design developpement |
| Désignation de l'acquéreur | |

* Media Immo réalise, sous sa seule responsabilité, l'ENSA du client. Ceci sous couvert que les informations de localisation du bien transmises par le client soient exactes et que les informations obtenues sur les bases de données soient à jour.

EXPOSITION DE L'IMMEUBLE AU REGARD D'UN OU PLUSIEURS PLANS D'EXPOSITION AU BRUIT

| | |
|------------|----------------|
| Non exposé | AN 425, AN 424 |
|------------|----------------|

SOMMAIRE

Synthèse de votre **Etat des Nuisances Sonores Aériennes**
 Imprimé Officiel (feuille rose/violette)
 Cartographie
 Prescriptions d'Urbanisme applicables dans les zones de bruit des Aérodrômes

Etat des nuisances sonores aériennes

En application des articles L 112-3 et L 112-9 du Code de l'Urbanisme

Les zones de bruit des plans d'exposition au bruit constituent des servitudes d'urbanisme (art. L. 112-3 du code de l'urbanisme) et doivent à ce titre être notifiées à l'occasion de toute cession, location ou construction immobilière.

Cet état est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral

n° _____ du _____ mis à jour le _____

Adresse de l'immeuble

7-9-11 rue du commandant René Muchotte
59400 CAMBRAI

Cadastre

AN 425, AN 424

Situation de l'immeuble au regard d'un ou plusieurs plans d'exposition au bruit (PEB)

■ L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PEB 1 oui non

révisé approuvé date _____

¹ si oui, nom de l'aérodrome :

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux d'insonorisation 2 oui non

² si oui, les travaux prescrits ont été réalisés oui non

■ L'immeuble est situé dans le périmètre d'un autre PEB 1 oui non

révisé approuvé date _____

¹ si oui, nom de l'aérodrome :

Situation de l'immeuble au regard du zonage d'un plan d'exposition au bruit

> L'immeuble se situe dans une zone de bruit d'un plan d'exposition au bruit définie comme :

zone A ¹ forte zone B ² forte zone C ³ modérée zone D ⁴

¹ (intérieur de la courbe d'indice Lden 70)

² (entre la courbe d'indice Lden 70 et une courbe choisie entre Lden 65 et 62)

³ (entre la limite extérieure de la zone B et la courbe d'indice Lden choisie entre 57 et 55)

⁴ (entre la limite extérieure de la zone C et la courbe d'indice Lden 50). Cette zone n'est obligatoire que pour les aérodromes mentionnés au I de l'article 1609 quater viciés A du code général des impôts (et sous réserve des dispositions de l'article L. 112-9 du code de l'urbanisme pour les aérodromes dont le nombre de créneaux horaires attribuables fait l'objet d'une limitation réglementaire sur l'ensemble des plages horaires d'ouverture).

Nota bene : Lorsque le bien se situe sur 2 zones, il convient de retenir la zone de bruit la plus importante.

Documents de référence permettant la localisation de l'immeuble au regard des nuisances prises en compte

Consultation en ligne sur <https://www.geoportail.gouv.fr/donnees/plan-dexposition-au-bruit-peb>
Plan disponible en Préfecture et/ou en Mairie de CAMBRAI

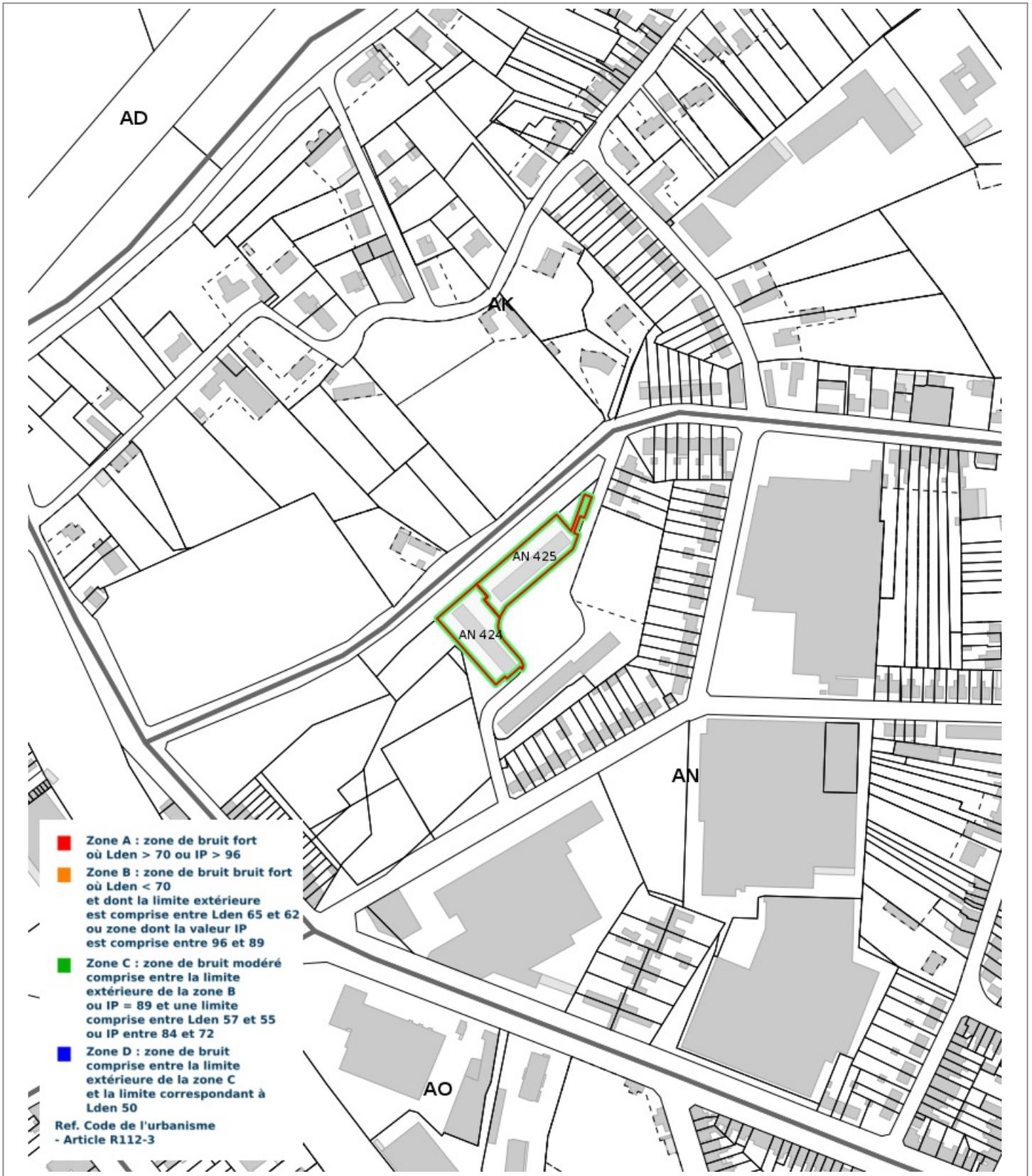
Vendeur - Acquéreur

| | | | |
|-----------|------------------------------|-----------------|------------|
| Vendeur | concept design developpement | | |
| Acquéreur | | | |
| Date | 25/06/2025 | Fin de validité | 25/12/2025 |

Cet état, à remplir par le vendeur ou le bailleur, est destiné à être intégré au dossier de diagnostics technique - DDT (annexé, selon le cas, à la promesse de vente ou, à défaut de promesse, à l'acte authentique de vente et au contrat de location ou annexé à ces actes si la vente porte sur un immeuble non bâti) et à être annexé à l'acte authentique de vente et, le cas échéant, au contrat préliminaire en cas de vente en l'état futur d'achèvement.

Information sur les nuisances sonores aériennes. Pour en savoir plus, consultez le site Internet du ministère de la transition écologiques et solidaire <https://www.ecologie-solidaire.gouv.fr/>

Cartographie du Plan d'Exposition au Bruit



Prescriptions d'Urbanisme applicables dans les zones de bruit des Aérodomes



PRESCRIPTIONS D'URBANISME APPLICABLES DANS LES ZONES DE BRUIT DES AERODROMES

| CONSTRUCTIONS NOUVELLES | ZONE A | ZONE B | ZONE C | ZONE D |
|--|---|--------|--|--------|
| Logements nécessaires à l'activité de l'aérodrome, hôtels de voyageurs en transit | | | | |
| Logements de fonction nécessaires aux activités industrielles ou commerciales admises dans la zone | dans les secteurs déjà urbanisés | | | |
| Immeubles d'habitation directement liés ou nécessaires à l'activité agricole | dans les secteurs déjà urbanisés | | | |
| Immeubles d'habitation directement liés ou nécessaires à l'activité aéronautique | s'ils ne peuvent être localisés ailleurs | | | |
| Constructions à usage industriel, commercial et agricole | s'ils ne risquent pas d'entraîner l'implantation de population permanente | | | |
| Equipements publics ou collectifs | s'ils sont nécessaires à l'activité aéronautique ou indispensables aux populations existantes | | | |
| Maisons d'habitation individuelles non groupées | | | si secteur d'accueil déjà urbanisé et desservi par équipements publics sous réserve d'un faible accroissement de la capacité d'accueil | |
| Immeubles collectifs à usage d'habitation | | | | |
| Habitat groupé (lotissement, ...) parcs résidentiels de loisirs | | | | |

| HABITAT EXISTANT | ZONE A | ZONE B | ZONE C | ZONE D |
|---|--|--------|---|--------|
| Opérations de rénovation, de réhabilitation, d'amélioration, d'extension mesurée ou de reconstruction des constructions existantes | sous réserve de ne pas accroître la capacité d'accueil d'habitants exposés aux nuisances | | | |
| Opérations de réhabilitation et de réaménagement urbain pour permettre le renouvellement urbain des quartiers ou villages existants | | | si elles n'entraînent pas d'augmentation de la population soumise aux nuisances sonores | |

| CONSTRUCTIONS NOUVELLES ET HABITAT EXISTANT | | |
|---|--------------------------|--------------|
| autorisé sous réserve de mesures d'isolation acoustique | autorisé sous conditions | Non autorisé |

© DGAC 2004